

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé
M^{me} LE MARCHAND Régine
M. BOUFFORT Bertrand
M^{me} BOISNARD Karine
M. BAURY Samuel
M^{me} LEFEBVRE BERTIN Nathalie
M. CHARDIGNY Thomas
M^{me} LE GALL Josette
M. GARNIER Michel
M. MOKHTARI Mustafa
M. BABOU Cyprien
M. ANDRÉ Sylvain
M. BAUDY Jérôme
M^{me} HERCEG GALESNE Zlatka
M^{me} PAIMPARAY KANY Véronique
M^{me} YSOPE Carine
M^{me} D'HEROUVILLE Véronique
M^{me} MONTESINOS Esther
M^{me} BROSSERON Christine
M. LE MARCHAND Julien
M. ROUAULT Philippe
M. PHILOUX Pascal
M. CHAIZE Alain
M^{me} QUEMENER Anne Marie
M^{me} CHARRIER Catherine
M. JUMAUCOURT Arthur

Date de convocation : 01/07/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 23

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. GUILLEMET Éric a donné pouvoir à M. CHARDIGNY Thomas.
M. PERRUDIN Gildas a donné pouvoir à M. BAURY Samuel.
M. BAILLY Cédric a donné pouvoir à M. BOUFFORT Bertrand.
M^{me} BRENDÉL Charlotte a donné pouvoir à M^{me} PAIMPARAY KANY Véronique.
M. MOKHTARI Mustafa a donné pouvoir à M. GARNIER Michel.
M^{me} CHARLÈS Mathilde a donné pouvoir à LE MARCHAND Régine.
M. DESMOULIN Gil a donné pouvoir à M. JUMAUCOURT Arthur.

Étaient absents :

M. BABOU Cyprien absent jusqu'à 20h35.
M^{me} ROBIN Amélie absente jusqu'à 20h43.
M. LE MARCHAND Julien absent jusqu'à 20h38.

Secrétaire de séance :

M. BAURY Samuel



04/08 – 07 juillet 2026

Action sociale - Dispositif « SORTIR » - Convention tripartite - Avenant

Le rapporteur,

- rappelle que la convention tripartite intervenue entre l'APRAS (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale), la commune de PACÉ et Rennes Métropole est arrivée à terme le 31 décembre 2025.

Le dispositif « Sortir ! » a pour but de développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs. La carte « Sortir » nominative et gratuite offre la possibilité de participer à des activités régulières et occasionnelles à des tarifs avantageux dans les 40 communes adhérentes. Dix-sept structures pacéennes, dont la Médiathèque, le Club Olympique Pacé et la Maison des Jeunes et de la Culture, sont actuellement dans le dispositif.

Un fonds est constitué par la commune et Rennes Métropole, à hauteur de 80% par la commune de PACE et 20% par Rennes Métropole. Une estimation est proposée conjointement par l'APRAS, la commune et Rennes Métropole sur la base du réalisé de la dernière année, de l'évolution des indicateurs sociaux, ainsi que des évolutions des populations susceptibles d'être envisagées dans la période de mise en œuvre.

L'estimation financière pour l'année 2026 est d'un montant de 19 000 €, soit 15 200 € pour la commune de Pacé et 3 800 € pour Rennes Métropole. La gestion du dispositif est assurée par le Centre Communal d'Action Sociale, qui prend également en charge le coût financier.

- présente le projet de l'avenant à la convention entre la commune de PACÉ, l'APRAS et Rennes Métropole.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Affaires Scolaires - Jeunesse et Action sociale du 22 juin 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

l'avenant à la convention tripartite relative à la poursuite du dispositif « Sortir » dans la commune de Pacé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : Unanimité

Quorum réuni : 26 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Samuel BAURY.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

